

**Session du
15 novembre 2004**

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 15 novembre 2004

SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL	I à XIII
PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET 2004	5
 <i>RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION</i>	
AUTORISATION DE VIREMENTS ENTRE LES PROGRAMMES.....	5
TRANSFORMATION D'UNE AVANCE EN SUBVENTION	5
PÔLES TOURISTIQUES D'Auvergne, ANCIEN PROGRAMME POINTS FORTS TOURISTIQUES, PROGRAMME TOURISTIQUE DE SIVULCANIA, GRANDS SITES, TOURISME ET LOISIRS (PIMA)	6
 <i>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION</i>	
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : LYCÉES - APPRENTISSAGE.....	7
INFORMATION SUR LA FORMATION : CERDI CONSTRUCTION DU PÔLE CHIMIE, CONSTRUCTION DE LA MAISON INTERNATIONALE INTERUNIVERSITAIRE.....	7
 <i>RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION</i>	
ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DES POPULATIONS, DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DES PERSONNES ÂGÉES, FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	9
 <i>RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION</i>	
PLAN RÉGIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES, ÉTUDES TRANSPORT	9

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

PROGRAMME RÉGIONAL D'INTERVENTION CULTURELLE DOMAINE ROYAL DE RANDAN	10
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES LYCÉES, GRANDS ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX DE SPORTS ET DE LOISIRS, ÉQUIPEMENTS POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU.....	13

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET DES ASSEMBLÉES	13
RECETTES	15
VIREMENTS DE CRÉDITS.....	16
SUBVENTION GLOBALE FEDER OBJECTIF 2.....	17
AIDES EXCEPTIONNELLES	18

ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET 2004	19
---	-----------

RAPPORTS DU PRÉSIDENT

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

FONCTIONNEMENT DES LYCÉES ET LYCÉES PROFESSIONNELS CONCESSIONS DE LOGEMENTS	19
FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	20

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE.....	20
RÉGIME INDEMNITAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL D'AUVERGNE	21
RAPPORT COMPLÉMENTAIRE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT DES ÉLUS.....	23

MOTION, PROPOSITION ET VOEUX

MOTION de soutien à la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2012 : « Paris 2012 » déposée et présentée par Madame Anna AUBOIS	26
---	----

PROPOSITION sur le développement des services de remplacement en agriculture déposée par Monsieur Alain Mercier au nom du groupe de l'Union Pour l'Auvergne présentée par Monsieur Alain Mercier	27
--	----

VCEU N° 1 sur la création d'un TGV Auvergne
déposé par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne
présenté par Monsieur Jean Proriot.....28

VCEU N° 2 concernant la réapparition du loup en Auvergne
déposé par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne
présenté par Monsieur Alain Mercier37

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

VICE-PRÉSIDENTS élus le 2 avril 2004

- Président:** M. Pierre-Joël BONTÉ
- 1^{er} Vice-Président :** M. René SOUCHON
Maire d'Aurillac (Cantal)
- 2^{ème} Vice-Président :** M. Jean MALLOT
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
- 3^{ème} Vice-Président :** M. Jean-Claude MAIRAL
- 4^{ème} Vice-Président :** M^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU
Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- 5^{ème} Vice-Président :** M^{me} Anna AUBOIS
- 6^{ème} Vice-Président :** M. Yves GUEYDON
- Puis par ordre alphabétique :
- M^{me} Dominique BRU
Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)
- M. Alain BUSSIÈRE
- M. André CHAPAVEIRE
Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)
- M^{me} Catherine HENRI-MARTIN
- M. Jacques-Bernard MAGNER
- M^{me} Françoise MERCIER-RAYET
Conseillère Municipale de Moulins (Allier)
- M. Jacques MIZOULE
Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

Conseil Régional d'Auvergne

COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 avril 2004

1^{ère} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PRÉSIDENT : M. Jean MALLOT
VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques MIZOULE
SECRÉTAIRE : M. Alain MERCIER
MEMBRES : M. André CHAPAVEIRE
M. Éric DUBOURGNOUX
MME Élisabeth MONTFORT
M. Jean PRORIOU
M. Lionel ROUCAN
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

2^{ème} COMMISSION :
POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

PRÉSIDENTE : MME Arlette ARNAUD-LANDAU
VICE-PRÉSIDENT : M. Alain BUSSIÈRE
SECRÉTAIRE : MME Danielle DEMURE
MEMBRES : MME François BLAZY
M. Yves CARROY
MME Martine MAHTOUK
MME Nicole ROUAIRE
MME Pascale SEMET

3^{ème} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

PRÉSIDENT : M. René SOUCHON

VICE-PRÉSIDENTE : MME Dominique BRU

MEMBRES : M. Jean AULAGNIER
M. Bernard FILHOL
MME Jane GALLEAZI
MME Christiane LAÏDOUNI
MME Agnès MOLLON
MME Marie-Agnès PETIT

4^{ème} COMMISSION :
ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PRÉSIDENT : M. Yves GUEYDON

VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques-Bernard MAGNER

SECRÉTAIRE : M. Serge TEILLOT

MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
M. Luc BOURDUGE
MME Françoise NOUHEN
M. Pierre POMMAREL

5^{ème} COMMISSION :
CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTE : MME Anna AUBOIS
VICE-PRÉSIDENTE : MME Catherine HENRI-MARTIN
SECRÉTAIRE : MME Anne COURTILLÉ
MEMBRES : MME Anne-Marie DELANNOY
M. Jean-Michel GUERRE
MME Yvette MERCIER
MME Marie-Thérèse SIKORA

6^{ème} COMMISSION :
FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

PRÉSIDENT : M. Jean-Claude MAIRAL
VICE-PRÉSIDENTE : MME Françoise MERCIER-RAYET
SECRÉTAIRE : M. Brice HORTEFEUX
MEMBRES : M. Jean-Paul BACQUET
M. Claude MALHURET
MME Martine MUNOZ

COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PRÉSIDENTE : M^{ME} Nicole ROUAIRE

MEMBRES : M. Jacques-Bernard MAGNER
M^{ME} Yvette MERCIER
M. Serge TEILLOT

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 2 avril 2004

**ARNAUD-
LANDAU**
Arlette

PS

Date, lieu de naissance : 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

PROFESSION : Fonctionnaire du Trésor en retraite

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

AUBOIS
Anna

PS

Date, lieu de naissance : 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

PROFESSION : A.T.E.R.

AULAGNIER
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Enseignant

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Ambert (Puy-de-Dôme)

BACQUET
Jean-Paul

PS

Date, lieu de naissance : 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Député-Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

BERGOUGNOUX
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Maître de Conférences Sciences Économiques

BLAZY
Françoise

UPA

Date, lieu de naissance : 16 janvier 1946 à Paris (XII)

PROFESSION : Assistante Sociale

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

BONNEFILLE
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)

PROFESSION : Agriculteur

BONTÉ
Pierre-Joël

PS

Date, lieu de naissance : 27 décembre 1946 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Expert comptable

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Général du Puy-de-Dôme

BOURDUGE
Luc

PC

Date, lieu de naissance : 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent EDF - GDF

BRU
Dominique

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)

PROFESSION : Éducatrice Sportive

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)

BUSSIÈRE
Alain

PS

Date, lieu de naissance : 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)

PROFESSION : Enseignant

CARROY
Yves

PS

Date, lieu de naissance : 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Chargé de Projet

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

CHAPAVEIRE
André

PS

Date, lieu de naissance : 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Attaché Territorial

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

COURTILLÉ
ANNE

UPA

Date, lieu de naissance : 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

PROFESSION : Universitaire

DELANNOY
Anne-Marie

UPA

Date, lieu de naissance : 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Masseur-Kinésithérapeute

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

DEMURE
Danielle

UPA

Date, lieu de naissance : 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

DUBOURGNOUX
Éric

PC

Date, lieu de naissance : 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent SNCF

FILHOL
Bernard

UPA

Date, lieu de naissance : 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

PROFESSION : Fonctionnaire

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Ytrac (Cantal)

GALLEAZZI
Jane

PS

Date, lieu de naissance : 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Huriel (Allier)

GUERRE
Jean-Michel

PS

Date, lieu de naissance : 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Bellerive sur Allier (Allier)

GUEYDON
Yves

Vert

Date, lieu de naissance : 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

PROFESSION : Responsable d'entreprise d'insertion

HENRI-MARTIN
Catherine

PS

Date, lieu de naissance : 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

PROFESSION : Directrice d'organisme de séjours linguistiques

HORTEFEUX
Brice

UPA

Date, lieu de naissance : 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

PROFESSION : Préfet

MANDATS ÉLECTORAUX : Député au Parlement Européen

LAÏDOUNI
Christiane

PC

Date, lieu de naissance : 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

PROFESSION : Professeur de Lettres en CFA

MAGNER
Jacques-
Bernard

PS

Date, lieu de naissance : 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Directeur de la FETREP

MAHTOUK
Martine

UPA

Date, lieu de naissance : 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Murat (Cantal)

MAIRAL
Jean-Claude

PC

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

PROFESSION : Instituteur

MALHURET
Claude

UPA

Date, lieu de naissance : 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Vichy (Allier)

MALLOT
Jean

PS

Date, lieu de naissance : 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

PROFESSION : Contrôleur d'État

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

MERCIER
Alain

UPA

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agriculteur

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

MERCIER
Yvette

PC

Date, lieu de naissance : 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Employée

**MERCIER-
RAYET**
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

MIZOULE
Jacques

PC

Date, lieu de naissance : 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

PROFESSION : Retraité

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

MOLLON
Agnès

Vert

Date, lieu de naissance : 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

MONTFORT
Élizabeth

UPA

Date, lieu de naissance : 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

PROFESSION : Mère de famille (Juriste en disponibilité)

MUNOZ
Martine

PS

Date, lieu de naissance : 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Fonctionnaire Territorial

NOUHEN
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Responsable de Centre de Formation

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PETIT
Marie-Agnès

UPA

Date, lieu de naissance : 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Conseillère en développement rural

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

POMMAREL
Pierre

Vert

Date, lieu de naissance : 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Médecin salarié

PRORIOL
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

PROFESSION : Cadre

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de la Haute-Loire
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

ROUAIRE
Nicole

Vert

Date, lieu de naissance : 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

PROFESSION : Enseignante

ROUCAN
Lionel

Vert

Date, lieu de naissance : 12 février 1963 à Valence (Drôme)

PROFESSION : Enseignant

SEMET
Pascale

PC

Date, lieu de naissance : 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

PROFESSION : Auxiliaire de Vie

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

SIKORA
Marie-Thérèse

UPA

Date, lieu de naissance : 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Secrétaire de direction

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

SOUCHON
René

PS

Date, lieu de naissance : 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

PROFESSION : Inspecteur général de l'agriculture

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Aurillac (Cantal)

TEILLOT
Serge

UPA

Date, lieu de naissance : 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de la Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-
DURANTIN**
Élisabeth

PS

Date, lieu de naissance : 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

PROFESSION : Responsable service promotion - communication

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 15 NOVEMBRE 2004

*La séance est ouverte à 14 h 05
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

M. LE PRÉSIDENT : Madame Arlette Arnaud-Landau est excusée, elle est représentée. Je précise qu'elle est actuellement à Paris pour recevoir au nom de la ville du Puy, le prix Lumière accordé par l'Académie française des arts de la rue, premier prix en France.

Madame Marie-Agnès Petit est malade mais elle est représentée. Elle a envoyé un petit mot pour indiquer qu'elle était hospitalisée. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Monsieur Souchon procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

Mme Anna Aubeis	M. Jacques-Bernard Magner
M. Jean Aulagnier	M. Jean-Claude Mairal
M. Jean-Paul Bacquet	M. Claude Malhuret
M. Michel Bergognoux	M. Jean Mallot
Mme Françoise Blazy	M. Alain Mercier
M. Michel Bonnefille	Mme Yvette Mercier
M. Luc Bourduge	Mme Françoise Mercier-Rayet
Mme Dominique Bru	M. Jacques Mizoule
M. Alain Bussière	Mme Agnès Mollon
M. Yves Carroy	Mme Élisabeth Montfort
M. André Chapaveire	Mme Martine Munoz
Mme Anne Courtillé	Mme Françoise Nouhen
Mme Anne-Marie Delannoy	M. Pierre Pommarel
Mme Danielle Demure	M. Jean Proriot
M. Éric Dubourgoux	Mme Nicole Rouaire
M. Bernard Filhol	M. Lionel Roucan
Mme Jane Galleazzi	Mme Pascale Semet
M. Jean-Michel Guerre	Mme Marie-Thérèse Sikora
M. Yves Gueydon	M. René Souchon
Mme Catherine Henri-Martin	M. Serge Teillot
M. Brice Hortefeux	Mme Élisabeth Thévenon-Durantin
Mme Christiane Laïdouni	

Sont excusés :

Mme Arlette Arnaud-Landau
M. Pierre-Joël Bonté

Mme Martine Mahtouk
Mme Marie-Agnès Petit

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie et constate que le quorum est largement atteint.

Tout d'abord, je voudrais excuser l'absence du Président Pierre-Joël Bonté. Ensuite, il était convenu qu'il n'y aurait, ni allocution du Président, ni débat général. Par contre, et même si cela avait été convenu, il y a un certain nombre de propositions, de voeux conformément au règlement intérieur et nous les examinerons même si cela doit entraîner un léger dérapage de temps dans l'après-midi.

Monsieur Proriot.

M. PRORIOL : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais faire un rappel au règlement, si vous le permettez. Je m'appuierai sur l'article 9 de notre règlement intérieur qui traite du délai d'envoi des rapports. Cet article reprend les obligations du Code général des collectivités territoriales qui imposent au Président du Conseil régional d'adresser aux Conseillers régionaux les rapports qui leur seront soumis, au moins douze jours avant la réunion. Il précise que, passé ce délai, les rapports figurant sur un bordereau complémentaire et qui n'ont pu être adressés dans le délai, sont renvoyés à la prochaine réunion, à moins que lors de sa réunion, l'Assemblée plénière ou la Commission permanente décide par un vote qu'il y a urgence, auquel cas le dossier est examiné malgré son envoi tardif.

Le texte qui nous est envoyé tardivement – nous l'avons reçu trois jours avant la réunion fixée aujourd'hui – porte sur les frais d'hébergement hôtelier des Vice-Présidents. En conséquence, vous avez plusieurs solutions, Monsieur le Président : soit de déclarer l'urgence pour ce soi-disant rapport sur les frais hôteliers – je n'embraye pas sur le fond, nous aurons l'occasion de le faire au moment du débat –, soit éventuellement le reporter à une prochaine session pour une meilleure élaboration.

J'ai un autre rappel au règlement, Monsieur le Président, qui s'appuie sur l'article L.4132-8 qui prévoit que le Conseil régional se réunit au moins une fois par trimestre. Or, le Président nous a communiqué un projet de calendrier de Commissions permanentes et de Sessions pour 2005 qui ne prévoit que trois malheureuses Sessions du Conseil régional. Nous ne pouvons pas accepter bien entendu ce genre de choses qui est un tour de force pour tordre le cou au règlement et à la loi !

Troisième rappel au règlement : le débat d'orientations budgétaires, tel qu'il est prévu à la fin de l'année 2005 est annoncé les 27 et 28 octobre 2005 et le vote du budget est annoncé, toujours dans la même note, qui ne paraît pas avoir été confrontée au règlement et à la législation, le 11 janvier 2006. Le délai limite maximal de dix semaines

entre le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget est largement dépassé et nous sommes en infraction avec le règlement.

Enfin, Monsieur le Président, je constate que dans ce calendrier, il n'y aura pas de Commission permanente – puisque la première est annoncée au 14 février 2005 – entre aujourd'hui, 15 novembre 2004, et le 14 février 2005. Cela fera pratiquement trois mois sans décision et nous savons tous que des collectivités, des entreprises et un certain nombre d'autres partenaires de la Région vont attendre les décisions. Ça ne me paraît pas être une bonne gestion.

Monsieur le Président, je termine : nous sommes privés de discussion générale. Si le Président Giscard d'Estaing – je m'adresse à René Souchon – avait proposé ce genre de choses, qu'est-ce qu'on aurait entendu de la part du Maire d'Aurillac ?

Nous sommes privés du Président ! Je me demande s'il ne faudrait pas l'interpeller sur les questions que je viens de poser. On a failli être privés de vœux ! Heureusement, les vœux ont été sauvés par l'article 40 de notre règlement intérieur que vous m'avez rappelé. Monsieur le Président, je me demande où on va, on parle beaucoup de démocratie participative et notamment dans les Assises. Est-ce que nous voulons vraiment qu'en 2005, nous devenions, au Conseil régional d'Auvergne, une « Assemblée croupion » ?

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol, dans toute chose, il y a l'esprit et la lettre. Je puis vous rassurer sur la volonté de démocratie participative de l'exécutif et de la majorité. Elle est très grande et nous le démontrons à travers nos Assises territoriales.

Sur le point que vous évoquez au titre de l'article L.4132-8 du Code général des collectivités territoriales, les choses seront revues. Sur le programme prévisionnel qui vous a été transmis, il y aura bien quatre sessions en 2005 et il n'y aura pas un excès de délai entre le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget primitif 2006.

Pour 2004-2005, le débat d'orientations budgétaires aura lieu le 20 décembre 2004 pour l'année 2005 et le vote du budget, les 31 janvier, 1^{er} et 2 février 2005. Vous voyez que nous sommes parfaitement dans les délais et je précise que nous le faisons par respect pour celles et ceux qui en Auvergne, vous-même, mais également à peu près 5.000 personnes qui participent aux Assises ou qui y auront participé in fine. Il ne s'agit pas d'arrêter l'ensemble des programmes sous-tendus par le budget 2005 tant qu'on n'a pas pleinement intégré les données des Assises. C'est pour cela qu'on ne vote pas, cette année, le budget aussi tôt que d'habitude.

En ce qui concerne votre première intervention à propos du délai d'envoi des rapports, l'article 9 prévoit, en effet, ce que vous avez rappelé, que le Président peut – et c'est ce que je vais faire à l'instant – demander l'urgence à l'Assemblée sur le vote du rapport complémentaire en application de cet article 9, de façon tout simplement, Monsieur Proriol, à ne pas laisser traîner quelque chose qui pose problème depuis quelques mois. Ne voyez pas de mauvaises intentions dans l'arrivée tardive de ce rapport, et puisque vous faisiez référence au passé, je vous rappellerai qu'assez souvent aussi, parce que la gestion est ainsi, il y a eu des rapports complémentaires soumis à notre Assemblée sans que nous évoquions l'article 9 et le délai qu'il prévoit. Mais si vous voulez faire du formalisme, aucun problème ! Le règlement s'applique. Vous demandez son

application, on l'applique et sur ce point, je demande tout de suite à l'Assemblée de se prononcer sur l'urgence en application de l'article 9. Ainsi, il n'y aura pas de difficulté, sur le rapport complémentaire en question.

Monsieur Proriot.

M. PRORIOL : Monsieur le Président, je ne suis pas habitué à faire du formalisme contrairement à ce que vous avez l'air d'insinuer, mais il y a quand même des manquements que vous n'avez pas niés, puisque vous revenez en arrière sur le programme que vous nous aviez soumis et qui ne tenait pas debout. Je suis surpris que vous ayez laissé passer cela vous connaissant vous personnellement. Sur ce point-là, je pense, Monsieur le Président, qu'il faut aussi être mesuré. Quant à voter l'urgence actuellement qu'il y a à débattre pour les frais d'hôtellerie des Vice-Présidents qui se déplacent, je ne pensais pas que vous alliez aborder le fond du débat. J'imagine qu'il n'y a vraiment pas urgence dans ce domaine.

Pendant quinze ans, j'ai été l'un des Vice-Présidents du Conseil régional. J'ai payé les frais d'hôtellerie avec des indemnités représentatives que vous avez augmentées. Maintenant, passer au paiement des frais d'hôtellerie des Vice-Présidents, ça ne paraît pas compatible avec ce que pensent les Auvergnats.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mizoule ?

M. MIZOULE : Monsieur le Président, je suis étonné que notre collègue Proriot ne nous ait pas indiqué qu'il y a un deuxième rapport qui est arrivé tardivement. Il est arrivé même très tardivement puisqu'il est arrivé ce matin et nous en avons traité en commission. Il s'agit d'un artisan de Vichy que nous devons sauver du pire. J'espère que l'Assemblée votera l'urgence pour ce deuxième rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Mizoule, de le rappeler. Nous avons donc urgence à voter sur les deux rapports complémentaires.

Je saisis l'Assemblée, ne perdons pas un temps considérable et inutile là-dessus.

Que ceux qui sont d'avis de voter l'urgence se manifestent en levant la main :
vote pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert ;
vote contre du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.

L'urgence est déclarée sur ces deux rapports.

Nous abordons donc l'ordre du jour avec le projet de décision modificative n° 3 du budget 2004.

PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET 2004

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION

présidée par M. Jean MALLOT

AUTORISATION DE VIREMENTS ENTRE LES PROGRAMMES

Rapport n° 1 présenté par M. Jacques Mizoule

M. MIZOULE : Monsieur le Président, le rapport n° 1, page 33, propose d'autoriser des virements de crédits entre deux programmes de l'agriculture : création d'une filière régionale de protéines végétales et collecte du lactosérum, programmes dont les crédits prévus en crédits de paiement n'ont pas été entièrement consommés, vers des programmes de développement économique. Il convient que ces crédits puissent être virés pour les programmes de développement relatifs à l'industrie, l'artisanat, le commerce et les services dont un certain nombre d'entre eux ont eu des taux de consommation qui excèdent les prévisions, notamment sur les programmes contractualisés avec l'État où celui-ci n'a pas assumé les responsabilités qu'il avait et où la Région a dû prendre en charge des aides qui auraient dû être à la charge de l'État. Les crédits ayant été dépassés, en procédant à ces virements de crédits, nous optimisons la gestion des finances régionales.

Ce rapport a été voté à l'unanimité ce matin par la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Mizoule. Y a-t-il des observations ?

Pas d'observation.

Le rapport n° 1 est adopté à l'unanimité.

TRANSFORMATION D'UNE AVANCE EN SUBVENTION

Rapport complémentaire présenté par M. Jacques Mizoule

M. MIZOULE : Il s'agit des avances remboursables que nous avons accordées en 1994 à un artisan de la commune de Vichy qui a connu par la suite de graves ennuis de santé et a déjà sollicité un report d'échéance accordé en 1996. Malgré cela, il n'est pas en état de nous rembourser totalement l'avance que nous lui avons consentie. Il est toujours en activité, mais de façon intermittente car il connaît de graves ennuis de santé.

Du fait du délai de remboursement qui est largement dépassé, il est l'objet, aujourd'hui, de poursuites qui peuvent aller jusqu'à la saisie de son mobilier – les poursuites étant liées à l'avance qu'il n'a pas remboursée à la Région. Pour que nous puissions aider cet artisan à sortir partiellement de ses difficultés, il importe que l'Assemblée du Conseil régional prenne la décision de transformer l'avance qui reste à rembourser d'un montant de 4.120,36 euros en une subvention ce qui, du même coup, interromprait les poursuites.

La Première Commission a adopté ce rapport à l'unanimité ce matin.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Mizoule. Y a-t-il des observations ?

Pas d'observation.

Le rapport complémentaire est adopté à l'unanimité.

PÔLES TOURISTIQUES D'Auvergne,
ANCIEN PROGRAMME POINTS FORTS TOURISTIQUES,
PROGRAMME TOURISTIQUE DE SIVULCANIA,
GRANDS SITES,
TOURISME ET LOISIRS (PIMA)

Rapport n° 2 présenté par M. André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE : Monsieur le Président, page 35, il s'agit là de deux réductions et d'une augmentation de crédits. Je vous propose :

- en ce qui concerne les pôles touristiques d'Auvergne, compte tenu de l'état des prévisions de demandes d'ici la fin de l'année, de réduire les crédits de paiement d'un montant de 1.700.000 euros ;
- de réduire les crédits de paiement de 390.000 euros en ce qui concerne les établissements thermaux et les grands équipements thermaux structurants ;
- et d'inscrire en ce qui concerne le Comité régional du tourisme d'Auvergne, pour honorer la hausse des loyers, une augmentation de 1.182,06 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport n° 2 ?

Pas d'observation, pas d'opposition, pas d'abstention ?

Le rapport n° 2 est adopté à l'unanimité.

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION
présidée par Mme Arlette ARNAUD-LANDAU

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : LYCÉES - APPRENTISSAGE

Rapport n° 3 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Rapport n° 3, page 39, qui vous propose un effort supplémentaire en direction des lycées. En effet, nos lycées en ont bien besoin compte tenu du retard pris en matière de rénovation depuis quelques années.

Nous vous proposons donc de rajouter 40.000 euros en crédits de paiement en matière de fonctionnement des lycées publics.

Nous vous proposons également en matière de travaux dans les lycées publics d'ouvrir 3,650 millions d'euros supplémentaires pour tenir compte de l'avancement d'un certain nombre d'opérations.

Et enfin, à l'inverse, en matière d'apprentissage, il vous est proposé de retirer 2 millions d'euros en crédits de paiement : en effet les difficultés rencontrées par les services de l'État pour faire parvenir à la Région Auvergne un certain nombre d'informations ne nous ont pas permis de mobiliser l'ensemble des crédits prévus à cet effet initialement.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité par la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport n° 3 ?

Pas d'observation, pas d'opposition, pas d'abstention.

Le rapport n° 3 est adopté à l'unanimité.

Poursuivez avec le rapport n° 4.

INFORMATION SUR LA FORMATION : CERDI
CONSTRUCTION DU PÔLE CHIMIE
CONSTRUCTION DE LA MAISON INTERNATIONALE INTERUNIVERSITAIRE

Rapport n° 4 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 4, page 45, concerne l'enseignement supérieur, plus précisément dans sa première partie, il s'agit d'honorer un engagement commun avec le Ministère des Affaires Étrangères, en matière de coopération décentralisée en direction du

CERDI, pour l'accueil d'étudiants chinois et l'échange de chercheurs chinois et français, de 72.930 euros en crédits de paiement.

Les 2 dossiers suivants concernent des problèmes d'investissement :

- La construction du pôle chimie à Aubière où nous avons – et nous le constatons malheureusement sur beaucoup de dossiers aujourd'hui – un décalage entre l'estimation initiale et le résultat des appels d'offres. Vous le voyez, au départ il y avait 2,048 millions d'euros hors taxes prévus pour cette réalisation. L'estimation actuelle est autour de 3 millions d'euros. Il vous est donc demandé à la fois d'ouvrir en autorisations de programme 1,1 million d'euros supplémentaires et de retirer en crédits de paiement 600.000 euros puisque les travaux ne s'engageront qu'au cours de l'année 2005.
- Même chose pour la Maison Internationale Interuniversitaire de Clermont-Ferrand où le démarrage des travaux est reporté en 2005. Nous vous proposons donc de retirer 550.000 euros en crédits de paiement.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des observations sur ce rapport n° 4 ?

Pas d'observation ? Monsieur Proriot.

M. PRORIOL : Est-ce que je peux faire un retour en arrière, sur les crédits d'apprentissage, au rapport n° 3 ? Je souhaiterais demander à Monsieur Bussière si les apprentis ne risquent pas d'être pénalisés par le retrait de 2 millions d'euros sur les indemnités compensatrices forfaitaires aux employeurs d'apprentis.

J'admets que vous avez l'air, dans le rapport, d'accuser l'État de ne pas avoir fourni les informations nécessaires, mais il ne faudrait pas, qu'in fine, ce soit effectivement les apprentis et les maîtres d'apprentissage qui en souffrent.

Est-ce que Monsieur Bussière peut nous rassurer ?

M. BUSSIÈRE : Les sommes dont nous disposons seront suffisantes pour nous permettre d'honorer nos engagements mais nous avons un souci par ailleurs en matière d'apprentissage et nous aurons l'occasion d'en parler, tout à l'heure, en Commission permanente.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est qu'un décalage dans le temps, Monsieur Proriot, aucun apprenti ne sera pénalisé. Simplement nous n'avons pas besoin de cette somme sur l'exercice 2004.

Malgré ces observations concernant le rapport n° 3, y a-t-il des observations sur le rapport n° 4 ?

Le rapport n° 4 est adopté à l'unanimité.

Nous reviendrons, tout à l'heure, sur les rapports du Président. Nous restons sur la décision modificative n° 3 et passons à la troisième commission.

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION

présidée par M. René SOUCHON

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DES POPULATIONS,
DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DES PERSONNES ÂGÉES,
FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n° 5 présenté par Mme Dominique Bru

Mme BRU : Rapport n° 5, page 49, il s'agit essentiellement de virements de crédits, de ligne à ligne, afin d'optimiser la consommation des crédits et d'honorer la demande de subventions.

C'est ainsi qu'on voit des virements de crédits, en provenance du fonds régional d'aménagement du territoire, pour les contrats d'assistance à la réhabilitation de l'habitat ancien et le programme de modernisation des maisons de retraite.

Pour le programme de mise en valeur des bourgs, on inscrit en autorisations de paiement 200.000 euros supplémentaires pour satisfaire les demandes de subventions.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ?

Le rapport n° 5 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 6.

RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION

présidée par M. Yves GUEYDON

PLAN RÉGIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT
INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES
ÉTUDES TRANSPORT

Rapport n° 6 présenté par M. Yves Gueydon

M. GUEYDON : Page 53, il s'agit de procéder au titre du plan régional pour l'environnement à des virements de crédits de paiement, de transférer une ligne budgétaire qui n'est pas consommée et qui concerne l'enfouissement des lignes électriques vers 2 lignes budgétaires : l'une concernant les parcs naturels régionaux et l'autre ligne concernant les actions non individualisées.

Il y a eu l'unanimité ce matin en commission.

D'autre part, concernant les transports, il s'agit de transférer une ligne budgétaire « études » sur une autre ligne budgétaire « études » en vue de participer à l'étude prospective sur la transversale « Alpes-Atlantique ». Il y a également eu l'unanimité au sein de la commission.

Deuxième point sur les transports : il s'agit du retrait en crédits de paiement d'un programme d'infrastructures ferroviaires du fait d'un désengagement de l'État qui n'a pas permis d'envisager les travaux sur la ligne Clermont-Ferrand/Paris. Ces travaux sont actuellement différés.

Il y a eu l'unanimité de la commission sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Sur les deux parties du rapport : infrastructures ferroviaires et études transports, pas d'observation ?

L'ensemble du rapport n° 6 est adopté à l'unanimité.

<p>RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION présidée par Mme Anna AUBOIS</p>

PROGRAMME RÉGIONAL D'INTERVENTION CULTURELLE
DOMAINE ROYAL DE RANDAN

Rapport n° 7 présenté par M. Jean-Michel Guerre

M. GUERRE : Page 55, il s'agit, sur le programme d'intervention culturelle, de six dossiers avec exclusivement des crédits de paiement.

Le premier rapport concerne le projet de restauration des archives départementales et régionales pour 231.722,51 euros.

Ensuite, pour l'étude et la valorisation du patrimoine culturel occitan, il s'agit d'inscrire 10.000 euros ; 20.000 euros pour le développement musical ; 23.000 euros pour la politique régionale du théâtre ; 22.000 euros pour l'animation culturelle.

Ensuite, il s'agit d'une série d'études, d'audits pour le secteur culturel avec un crédit de paiement de 100.000 euros qui concerne beaucoup de structures. Il y a là deux motifs : le premier, pour le FRAC et l'AGORA, c'est un audit juridique pour apprécier la situation de ces structures par rapport au Conseil régional et le deuxième, c'est une série d'études sur le diagnostic et l'orientation à donner, à l'avenir, à ces structures auxquelles nous participons d'une manière importante.

Par ailleurs, sur le Domaine royal de Randan, il s'agit uniquement d'opérer des virements de crédits à l'intérieur de l'enveloppe globale initiale.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Lorsque vous parlez pour le FRAC et l'AGORA d'un audit juridique, de quoi s'agit-il ? Quelle est la préoccupation poursuivie ?

M. GUERRE : Ceci est par rapport à la notion juridique de gestion de fait pour les associations dans lesquelles le Conseil régional est fortement engagé, alors que certains de ses membres sont, soit membres du conseil d'administration, soit en assurent la présidence. Nous tenons à respecter l'aspect juridique pour des questions de comptabilité publique.

M. AULAGNIER : Ce problème est fort connu. N'importe qui aujourd'hui a à résoudre ce type de problème et dans nos communes, nous le résolvons très bien. Faut-il un audit juridique qui va coûter « trois petits sous », alors que je peux vous donner la réponse si vous la voulez, sans aucune difficulté ?

M. GUERRE : La question se pose différemment selon les Régions. Le Ministère lui-même, sur ce type de structures très précises, nous donne des versions assez contradictoires. Madame Catherine Henri-Martin pourra vous en parler mieux que moi. Nous voulons une réponse juridique et comptable fiable.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Henri-Martin.

Mme HENRI-MARTIN : Il faut préciser qu'il y a deux études :

- une étude juridique qui concerne l'Orchestre et le FRAC ;
- et une étude d'objectifs afin de savoir si les agences régionales font bien le travail que l'on souhaite les voir faire, etc.

Mercredi dernier, j'étais au Ministère de la Culture et autant la DRAC, la Direction locale des affaires culturelles nous dit qu'effectivement, actuellement, nous sommes en gestion de fait par rapport à l'Orchestre et par rapport au FRAC, autant au niveau national, ils ne voient pas cela de la même façon.

C'est vrai qu'il y a d'autres Régions qui ont des présidences de droit mais malgré cela il nous faut un avis officiel, en fonction de quoi, nous verrons comment nous gérons la situation.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur Proriot, vous êtes moins impatient de parler maintenant ? Non, vous avez levé le doigt.

M. PRORIOL : Monsieur Aulagnier a très bien dit ce que j'allais moins bien dire que lui et je ne vois pas pourquoi j'en rajouterais. Je doute un peu parce que vous me tendez une perche et vous m'activez !

Les Associations régionales, nous les connaissons toutes : ATHÉNA, CAPA, AMD, CIRA, CRL. Je ne vois pas ce que va nous apporter ce genre d'évaluation. Nous continuerons à les aider et il y a là vraiment aucune gestion de fait qui soit en cause.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Henri-Martin.

Mme HENRI-MARTIN : Cet audit est fait aussi à la demande de la DRAC. Il y a un cofinancement, à part égale, sur cette étude parce que véritablement ces associations ne font pas actuellement le travail que l'on souhaite les voir faire. Elles en sont informées, nous les avons réunies pour leur expliquer comment nous allons travailler, quel est le but de cet audit et là, je ne suis pas du tout d'accord avec vous, car je ne suis pas sûre que nous continuerons à les financer tel quel. Peut-être que nous changerons, peut-être qu'il n'y aura qu'une agence régionale culturelle.

Tout cela est en cours de réflexion et aucune décision n'est encore prise.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a beaucoup de choses dans cet audit et c'est pour cela qu'il est utile que Madame Henri-Martin le précise. Vous aurez une évaluation Monsieur Proriol.

Madame Henri-Martin nous précise qu'on va regarder comment les choses se passent, voir les problèmes de gestion de fait éventuellement sur l'aspect juridique et voir à travers l'évaluation s'il n'y a pas des doubles emplois, s'il n'y a pas lieu de faire des regroupements. Attendons ce qui nous sera proposé à l'issue de l'audit.

Madame Montfort.

Mme MONTFORT : Si cette étude est indispensable, je voudrais savoir si elle est commandée par d'autres conseils régionaux, parce que nous ne sommes pas le seul Conseil régional à avoir ce type de gestion et si oui, n'y aurait-il pas moyen de mutualiser cette étude, puisque c'est une question juridique pour ce qui concerne l'audit juridique ? Avez-vous envisagé une étude pour tous les conseils régionaux ?

M. LE PRÉSIDENT : Madame Catherine Henri-Martin.

Mme HENRI-MARTIN : L'étude juridique n'est pas le point le plus important, ce qui est très important, c'est la seconde partie de l'étude sur les agences régionales.

L'étude juridique, au niveau national et au niveau du Ministère, n'aboutit pas à la même traduction que localement. Mais ça ne constitue pas le gros de notre travail.

L'important est le travail sur les agences régionales et sur ce point, d'autres Régions réagissent en supprimant carrément les agences régionales. Nous ne souhaitons pas cela, nous souhaitons réorganiser leur travail d'une façon efficace, mais en prenant le temps de la réflexion avec un oeil extérieur.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, il me semble que les choses sont suffisamment précises à travers ce débat. Le rapport n° 7 est mis aux voix dans son intégralité, tel que rapporté par Monsieur Guerre.

Propos hors micro de Madame Montfort.

Mme HENRI-MARTIN : Il y a un cahier des charges qui a été rédigé conjointement avec la DRAC et le Conseil régional. L'appel à candidatures va partir dans les jours qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle, Madame, que nous voterons les crédits et qu'il n'est pas dans nos habitudes de choisir les cabinets avant que nous ayons les crédits pour les payer. C'est l'Assemblée régionale qui, aujourd'hui, inscrit des crédits en décision modificative et ensuite nous viendrons à l'étape de la mise en concurrence et au choix du cabinet qui fera le travail.

Ce rapport n° 7 est mis aux voix.

Pas d'observation contraire ?

Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES LYCÉES,
GRANDS ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX DE SPORTS ET DE LOISIRS,
ÉQUIPEMENTS POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU

Rapport n° 8 présenté par M. Jean-Michel Guerre

M. GUERRE : Page 59, il s'agit d'abonder la dotation qui avait été inscrite au Budget primitif de manière à pouvoir honorer les subventions compte tenu des crédits disponibles.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observation ?

Le rapport n° 8 est adopté à l'unanimité.

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

présidée par M. Jean-Claude MAIRAL

FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET DES ASSEMBLÉES

Rapport n° 9 présenté par Mme Françoise Mercier-Rayet

Mme MERCIER-RAYET : Page 61, s'agissant du fonctionnement des services et des Assemblées, tout d'abord un premier chapitre sur les dépenses de personnel : avant la clôture de l'exercice, il est proposé un dernier ajustement de crédits qui prenne en compte les dépenses restant à effectuer sur 2004 et relative aux différentes lignes budgétaires consacrées au personnel de la Région. Cet ajustement se traduit par un

redéploiement de crédits assorti d'une inscription nouvelle de 500.000 euros à comparer à l'enveloppe précédemment inscrite en 2004 qui était de 9,174 millions d'euros.

Le deuxième chapitre concerne l'audit de la Grande Halle d'Auvergne. Il vous est demandé une inscription complémentaire à hauteur de 50.000 euros dont une partie sera dédiée à la réalisation d'un audit sur les conditions de réalisation et de dévolution de la Grande Halle d'Auvergne.

Il vous est proposé, – vous l'avez en bas de page – au titre de dépenses de personnel et en crédits de paiement, de retirer un certain nombre de sommes dont vous avez la liste et d'en inscrire d'autres dans ces différents chapitres. Au titre des autres dépenses de fonctionnement, il s'agit d'inscrire un crédit complémentaire de 50.000 euros au chapitre 934-11, article 6620, s/c 283.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-il intervenir ? Monsieur Proriot.

M. PRORIOL : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous voterons les dépenses de personnel, par contre en ce qui concerne l'audit sur la Grande Halle, il me semble que nous avons eu des informations d'un organisme indépendant que la presse a divulgué la semaine dernière et qui démontre que la première année de fonctionnement de la Grande Halle, comme la première année de Vulcania, ont été un succès. Les chiffres d'affaires et les résultats ont dépassé les prévisions.

Alors, nous sommes partis, semble-t-il, sur les audits mais il ne faudrait pas que cela se transforme en chasse aux sorcières...

M. LE PRÉSIDENT : Qui souhaite intervenir sur ce rapport ? Je précise qu'il ne s'agit pas comme le fait l'exploitant, d'évaluer le nombre de visiteurs à la Grande Halle, mais de faire un audit sur les conditions dans lesquelles a été réalisée la Grande Halle et dévolue à son gestionnaire. Ce sont des choses tout à fait différentes sur lesquelles nous n'avons aucune information objective. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin d'en savoir un peu plus. Ceci dit, je note que vous demandez un vote par division.

Monsieur Aulagnier ?

M. AULAGNIER : Je prendrai la parole si vous le permettez, sur les dépenses de personnel. Je suis surpris de l'importance de l'augmentation des crédits nécessaires : 5 %, ça n'est pas rien, et surtout ce qui me surprend c'est que cela soit affecté exclusivement à la ligne « personnel non titulaire ». Peut-on savoir pour quelle raison cette ligne-là justifie une augmentation aussi forte ? J'imagine qu'on ne va pas dans le précaire, mais vers du personnel qui va être progressivement titularisé !

M. LE PRÉSIDENT : Il y a dans ce chiffre le recrutement du Directeur Général des Services, mais nous continuons à payer l'ancien : congé spécial – ça n'est pas nous qui l'avons accordé mais la majorité précédente. Cela a un prix qui est élevé et nous avons quelques recrutements, plus le licenciement du Directeur Général Adjoint. Voilà ce qui justifie ces sommes.

Échanges hors micro.

M. LE PRÉSIDENT : Tout est transparent, il est normal que vous puissiez accéder à toutes les informations, nous n'avons rien à cacher !

Sur les dépenses de personnel, est-ce que tout le monde est d'accord ?

La première partie du rapport n° 9 relative aux dépenses de personnel est adoptée à l'unanimité.

La deuxième partie du rapport n° 9, relative à l'audit sur la Grande Halle d'Auvergne, est adoptée : vote pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert ; vote contre du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.

Le rapport n° 9 est adopté.

RECETTES

Rapport n° 10 présenté par Mme Françoise Mercier-Rayet

Mme MERCIER-RAYET : Page 63, s'agissant des recettes de la décision modificative n° 3 pour l'exercice 2004 qui sont données en détail dans la présentation économique ainsi que dans le document comptable que vous avez reçus, il y a différentes catégories.

Les principales catégories sont les suivantes :

- Vulcania : - 465.134,46 euros
- La Grande Halle d'Auvergne : + 4.328.887,43 euros
- Recettes diverses : + 389.490,85 euros
- Emprunt : - 4.652.409,25 euros

- Soit un total de : - 399.165,43 euros

Il vous est donc proposé d'approuver l'inscription de ces crédits à la décision modificative n° 3 pour l'exercice 2004.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ?

Nous passons au vote.

Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol, j'avais compris que vous souhaitiez intervenir après le vote ?

M. PRORIOL : Vous allez trop vite, Monsieur le Président. Je ne peux pas vous suivre et surtout un lundi, et puis vous êtes en grande forme, Monsieur le Président, vous êtes heureux de présider ! Est-ce que je peux le constater ? Mais je ne suis pas le seul. D'ailleurs, regardez l'hilarité générale ! Mais j'en viens aux faits.

Concernant le rapport sur la Grande Halle d'Auvergne : que veut dire ce chiffre ?

Le rapport est tellement bref. Nous constatons une recette supplémentaire à la Grande Halle d'Auvergne de 4.328.887,43 euros, si c'est cela, cela paraît contradictoire avec le vote...

Quant à l'emprunt, est-ce que Madame Mercier-Rayet peut nous dire où il est affecté, s'il est affecté ?

Mme MERCIER-RAYET : La recette supplémentaire dont vous parlez est en fait un remboursement de TVA : on devrait normalement recevoir ce remboursement avant la fin de l'année.

Quant à l'emprunt, il s'agit d'un montant inférieur de - 4.652.409,25 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Le chiffre concernant l'emprunt est en fait un ajustement. Nous avons besoin d'emprunter moins, il y a des opérations qui ont été signalées qui ont du retard, notamment sur l'enseignement supérieur – cela a été évoqué tout à l'heure. Nous avons donc besoin de moins d'emprunt que ce qui était prévu. In fine, la Région sera un peu moins endettée à la fin de l'année.

Échanges hors micros.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez posé la question sur la ligne 4 : Emprunt. Donc, nous avons besoin de moins d'emprunt que prévu sur l'exercice. Le reste est de la recette de TVA. Pas d'observation sur le rapport n° 10 ?

Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité.

VIREMENTS DE CRÉDITS

Rapport n° 11 présenté par Mme Françoise Mercier-Rayet

Mme MERCIER-RAYET : Il s'agit, page 65, de virements de crédits. Comme chaque année, le Conseil régional a dû alimenter par voie de virements de crédits, en crédits de paiement et en autorisations de programme, certains sous-comptes non dotés au budget primitif 2004 ou à la décision modificative n° 3.

Ces virements sont effectués à l'intérieur du même chapitre, comme nous l'autorise la nomenclature M51 applicable aux Régions, et bien entendu à l'intérieur d'un même programme. Il vous est proposé de bien vouloir approuver les virements dont la liste se trouve en annexe et d'autoriser à effectuer, si nécessaire, des virements qui interviendraient entre la date de rédaction du présent rapport, soit le 15 octobre 2004, et la clôture de l'exercice 2004, sur des sous-comptes non dotés au budget, dans les limites autorisées par la M51.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ?

Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION GLOBALE FEDER OBJECTIF 2

Rapport n° 12 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Vous avez dans ce rapport, page 67, l'ensemble des ajustements de crédits entre les différents programmes et sous-mesures liés au Comité de programmation qui s'est tenu le 18 octobre 2004 et qui a pris en compte le « remaquettage ». Ce sont simplement des ajustements financiers.

J'en profite pour dire que l'évolution des fonds FEDER est telle que, dans un certain nombre de programmes, nous sommes maintenant amenés, au niveau des services, à dire aux nouveaux porteurs de projet, qu'étant donné la consommation des crédits qui arrivent maintenant, nous sommes dans la phase de la disparition de certains financements FEDER. Nous sommes amenés à ne pas ici laisser supposer à certains porteurs de projet qu'ils pourraient avoir accès à des fonds FEDER.

Mais, bien entendu, c'est le Comité de programmation qui sera juge et partie. Ça n'est absolument pas nous.

Il ne faut plus laisser croire, dans un certain nombre de domaines, que les Fonds européens pourraient permettre la réalisation de beaucoup de projets.

Actuellement, nous avons beaucoup de projets répertoriés et il manquerait près de 40 millions d'euros pour assurer le financement des projets déposés.

Toutefois, nous sommes toujours dans la démarche de faire en sorte que nous n'ayons pas à rendre des crédits. Autant pour le FEDER, nous allons arriver à pouvoir justifier des dépenses nécessaires afin qu'il n'y ait pas de renvoi, autant en ce qui concerne le FSE, nous sommes encore loin du compte.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Monsieur Proriot ?

M. PRORIOL : Monsieur Mairal qui a pris en main les Fonds européens nous donne des informations qui sont malheureusement celles que nous craignons puisqu'il y a des lignes qui étaient largement consommées et même sur-consommées par rapport à d'autres. J'imagine que la révision du DOCUP a dû permettre des transvasements.

Mais il y a une ligne qui m'interpelle un peu par son appellation : derrière la mesure « ingénierie de projet territorial et animation de réseaux », il est porté 100.000 euros en autorisations de programme et 50.000 euros en crédits de paiement. Qu'est-ce qui se cache derrière cette appellation ?

M. LE PRÉSIDENT : C'est la partie qui concerne le financement par les Fonds européens des Assises territoriales.

M. PRORIOL : Monsieur le Président, ces crédits s'ajoutent aux 700.000 euros que nous avons déjà votés.

M. LE PRÉSIDENT : Ils sont compris dedans, Monsieur Proriol.

Réponse de Monsieur Proriol hors micro.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol, il ne faut jamais rire de la démocratie participative. D'autant que les Assises territoriales ont un succès exceptionnel. Faut-il le rappeler ?

Vous avez été très assidu sur la Haute-Loire, et même ailleurs, et vous avez pu constater que tous les soirs, il y avait « le plein ». Cela veut dire qu'il y a une attente des populations auvergnates. Et bien, cette attente a un prix. On ne fait pas de la démocratie participative, on ne va pas au-devant des populations sans moyens. Qu'il y ait des financements européens sur ces Assises est une excellente chose. C'est ce que nous avons prévu dès le départ.

Au bénéfice de ces observations, tout le monde est-il d'accord ?

Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.

AIDES EXCEPTIONNELLES

Rapport n° 13 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : La tempête tropicale a submergé une partie de Haïti. Page 73, nous proposons une subvention de 20.000 euros à la « Croix-Rouge française » pour venir en aide aux populations qui ont été sinistrées.

Cette tempête a fait des dégâts considérables.

J'indique que nous votons une subvention pour la « Croix-Rouge », mais il se peut, tout en espérant que nous n'ayons pas à le faire, que demain face à des catastrophes naturelles, nous ayons à voter d'autres subventions pour d'autres organismes ou associations caritatives. Il n'y a pas, de la part de la Région, de présupposés vis-à-vis de qui que ce soit.

Au lieu de faire ce que font certaines collectivités en fractionnant leurs subventions et en étant dans une démarche de division entre plusieurs organismes, nous avons préféré sur cette initiative voter une seule subvention à la « Croix-Rouge ».

Je préfère faire la remarque maintenant pour éviter quelque interprétation que ce soit.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Monsieur Mairal. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'observation.

Le rapport n° 13 est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET 2004

M. LE PRÉSIDENT : Avec ce rapport, nous terminons l'examen de l'ensemble des rapports budgétaires et donc l'adoption de l'ensemble des chapitres nouveaux vaut adoption de la décision modificative n° 3 du budget 2004.

La décision modificative est considérée comme adoptée.

Nous en venons maintenant aux Rapports du Président avec, concernant la commission n° 2, le fonctionnement des lycées et lycées professionnels, les concessions de logement.

RAPPORTS DU PRÉSIDENT

<p>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION présidée par Mme Arlette ARNAUD-LANDAU</p>
--

FONCTIONNEMENT DES LYCÉES ET LYCÉES PROFESSIONNELS CONCESSIONS DE LOGEMENTS

Rapport n° 1 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 1 vous propose de continuer le mouvement de lissage dans le temps, des montants des prestations accessoires pour les personnels bénéficiant de logement de fonction, prestations en matière d'eau, d'électricité et de chauffage afin de rétablir une inégalité de départ pour aller en cinq ans vers une égalité pour l'ensemble des personnels qu'ils soient des personnels de direction, administratifs ou personnels soignants, de service et ouvriers.

Cette proposition de lissage a été adoptée à l'unanimité par la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observation ?

Le rapport n° 1 des Rapports du Président est adopté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Rapport n° 2 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Il s'agit, dans ce rapport, de permettre la dotation annuelle de fonctionnement des établissements privés. Nous avons précédemment opéré de façon identique pour les lycées publics, à la fois en Session et lors de notre dernière Commission permanente.

Il nous manque simplement un certain nombre d'éléments quantitatifs, à savoir les effectifs répartis par section dans chacun des établissements. Il ne nous est donc pas possible à ce jour de procéder à l'ensemble de l'affectation.

Il vous est donc proposé d'affecter aujourd'hui 90 % de la dotation annuelle de fonctionnement de 2004, avant ajustements à la marge une fois les données quantitatives connues.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité en commission.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ?

Le rapport n° 2 des Rapports du Président est adopté à l'unanimité.

<p>RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION présidée par M. Jean-Claude MAIRAL</p>

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

Rapport n° 3 présenté par Mme Françoise Mercier-Rayet

Mme MERCIER-RAYET : En ce qui concerne les représentations du Conseil régional d'Auvergne, sur le Conseil de concertation régional pour le spectacle, vous avez dû lire ce rapport et il vous est proposé de procéder à la désignation d'un Conseiller régional.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Catherine Henri-Martin avait été plus ou moins sollicitée déjà par la DRAC, elle est donc candidate à juste titre à ce poste au nom du Conseil régional. Est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'elle représente le Conseil régional avantagement dans cette instance ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez ensuite le Conseil d'administration de l'Établissement Public National de Marmilhat. Le sujet est un peu complexe, Madame Mercier-Rayet avez-vous des propositions ?

Mme MERCIER-RAYET : Je n'ai pas de proposition.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Thévenon-Durantin s'est proposée comme titulaire et Monsieur Mallot comme suppléant.

Y a-t-il des objections ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

RÉGIME INDEMNITAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL RÉGIONAL D'Auvergne

Rapport modificatif du Rapport n° 4 présenté par Mme Françoise Mercier-Rayet

Mme MERCIER-RAYET : Le régime indemnitaire des membres du Conseil Économique et Social Régional d'Auvergne était jusqu'à présent constitué par des vacations qui étaient versées aux membres du CESR en fonction de leur participation effective aux diverses réunions.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit que les membres du CESR seront désormais indemnisés de façon forfaitaire et mensuelle, comme les Conseillers régionaux. Le décret du 10 juin 2004 venant en application de la loi a précisé que les dispositions de la loi en la matière seraient applicables à compter du 1^{er} janvier 2005.

Il nous est proposé d'adopter les dispositions suivantes pour l'indemnisation des membres du Conseil Économique et Social Régional d'Auvergne :

- pour un membre du CESR : une indemnité égale à 50 % de l'indemnité maximum pouvant être versée à un élu du Conseil régional d'Auvergne, soit 901,24 euros par mois ;
- pour un Vice-Président ayant délégation du Président du CESR : une indemnité égale à celle d'un conseiller régional, majorée de 1,9, soit 1.712,35 euros par mois ;
- pour un membre du bureau autre qu'à l'alinéa précédent : une indemnité égale à celle d'un conseiller majorée de 1,3, soit 1.171,62 euros par mois,
- pour le Président du CESR : une indemnité égale à 50 % de l'indemnité maximale pouvant être versée au Président du Conseil régional d'Auvergne, soit 2.613,61 euros par mois.

Le décret prévoit également un dispositif identique à celui adopté pour notre Assemblée : un dispositif de réduction des indemnités en fonction de la présence effective des Conseillers en réunion.

Il vous est proposé d'adopter l'ensemble des dispositions ci-dessus : le régime indemnitaire et la comptabilisation des absences.

L'ensemble de ces dispositions constituera le nouveau régime indemnitaire des membres du CESR, à compter du 1^{er} janvier 2005, en application des différents textes.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Dans les dispositifs relatifs aux réductions des indemnités, il est proposé que les absences aux réunions pour les travaux d'auto-saisine ne seront pas prises en compte. Cela paraît totalement incohérent : lorsque le Conseil Économique et Social Régional d'Auvergne se saisit d'une question, ses membres seraient, à ce moment-là, habilités à ne pas participer à ces travaux.

Je souhaite qu'on retire cette disposition, si cela n'est pas illégal de la retirer. Objectivement, cela n'a pas de sens.

M. LE PRÉSIDENT : Vous nous proposez d'amender le texte.

Ce qui vous est proposé, en application d'un décret, l'est sur deux bases : d'abord l'application du décret avec une comparaison de ce qui se fait au niveau du Conseil régional sur l'indemnité maximale, et une pénalisation au niveau des absences : là, nous nous sommes plutôt calés sur la demande du Président du CESR.

Vous formulez un amendement. Je vois beaucoup de signes d'approbation dans la salle. Je propose que l'amendement soit mis aux voix.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Monsieur Aulagnier a prévu que l'absentéisme sur auto-saisine du CESR soit pénalisé au même titre que les autres absences.

M. PRORIOU : Opposition constructive.

M. LE PRÉSIDENT : Peut-être, Monsieur Prorion, pourriez-vous en prendre exemple de temps à autre ?

Je voudrais préciser à l'Assemblée qu'il est normal d'appliquer les textes et nous les appliquons, d'autant que nous avons beaucoup de considération pour le CESR.

Mais la dépense passe de 450.000 euros à 800.000 euros. Il ne faudra pas nous le reprocher, car il s'agit de l'application du texte de loi tel que nous le mettons en oeuvre.

Pas d'observation ?

Le rapport n° 4 des Rapports du Président, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Monsieur Aulagnier. Nous avons ensuite le rapport complémentaire : frais de déplacement et d'hébergement des élus qui a fait, tout à l'heure, l'objet d'un vote.

Qui le rapporte ? Madame Mercier-Rayet.

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

FRAIS DE DÉPLACEMENT ET D'HÉBERGEMENT DES ÉLUS

Rapport présenté par Mme Françoise Mercier-Rayet

Mme MERCIER-RAYET : Il s'agit principalement des frais d'hébergement des élus de l'exécutif du Conseil régional d'Auvergne pour ceux qui demeurent hors du département du Puy-de-Dôme.

En effet, lorsqu'ils viennent assister à des réunions à Clermont-Ferrand, ils privilégient l'hébergement sur place, plutôt que de faire des allers-retours quotidiens. Ceci est d'abord une source de fatigue importante et est aussi important au niveau du coût.

Il est proposé, afin de pouvoir régler les frais d'hébergement, qu'il y ait une délibération de l'Assemblée et pour l'hébergement hôtelier, il est nécessaire que l'Assemblée adopte le principe qui s'appliquerait aux Vice-Présidents extérieurs au Puy-de-Dôme.

Cette prise en charge directe par la Région est proposée dans un souci d'efficacité et d'optimisation de l'organisation du travail des élus : prise en charge des frais d'hébergement hôtelier dans l'agglomération clermontoise des Vice-Présidents dont le domicile est extérieur au département du Puy-de-Dôme, et ce à compter de leur prise de fonction, le 14 avril 2004.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : J'avais espéré malgré tout que compte tenu du vote de l'augmentation générale des indemnités auxquelles les Vice-Présidents ont eu accès, les dépenses correspondant aux frais d'hébergement soient financées dans le cadre de ces indemnités.

D'autre part, en supposant que vous le votiez et que je ne sois pas écouté cette fois-ci, il aurait pu être sage d'en définir les modalités d'application : quel type d'hébergement, quel type d'hôtel ?

Nous aurions fixé un forfait, cela aurait été aussi simple. Cela aurait permis aux services d'avoir un montant forfaitaire à gérer et de l'appliquer.

M. LE PRÉSIDENT : Vous n'avez pas beaucoup de soucis à vous faire parce que nous n'avons pas l'habitude de fréquenter les palaces. Des hôtels de catégorie moyenne conviennent bien pour ce genre de choses.

Et vous conviendrez, Monsieur Aulagnier, que les conditions de travail de celles et ceux qui habitent très loin sont délicates, difficiles et qu'il ne peut pas y avoir deux catégories de Vice-Président.

C'est déjà un avantage d'être dans le département du Puy-de-Dôme, nous ne pouvons pas le compléter d'une pénalisation financière lourde, et je pense qu'au fond de vous-même, vous en êtes tout à fait d'accord.

D'autres observations ? Monsieur Proriol.

M. PRORIOL : Nous ne pourrions pas voter cette mesure. Nous ne l'avions pas fait lorsque nous étions au pouvoir, nous n'allons pas le faire maintenant.

Nous constatons une dérive des frais de fonctionnement, mais un jour nous ferons bien les comptes.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol, je pensais que vous seriez plus modeste sur cette affaire.

Vous aviez, vous, une voiture de fonction qui vous amenait assez souvent à votre domicile et venait vous y chercher.

Nous n'avons pas le même type de privilèges, si je puis dire, encore que ce ne soit pas un privilège.

Nous n'avons pas ce service, alors il faut savoir raison garder. Nous gérons tout aussi bien l'argent public, me semble-t-il, que vous avez pu le faire. Il faut donner aux élus des conditions correctes d'exercice de leur mandat, hier comme aujourd'hui, Monsieur Proriol.

Je crois que nous aurions tous intérêt à en rester là.

Si vous insistez, vous avez la parole, Monsieur Proriol.

M. PRORIOL : Monsieur le Président, modestie pour modestie, je pense que vous avez aussi une voiture de fonction qui va à Aurillac régulièrement.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai pas de voiture affectée, je n'ai pas de voiture de fonction. Il arrive qu'une voiture du Conseil régional m'amène, jamais aucune n'est venue me chercher et je n'ai pas de voiture affectée. Il y a une mutualisation totale du parc automobile.

M. PRORIOL : Pendant quatorze ans, je l'ai dit tout à l'heure, j'ai payé mes nuits d'hôtel et je n'ai pas sourcillé, je n'ai rien demandé. Je crois qu'il faut aussi gérer la Région en fonction de ses moyens.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mizoule.

M. MIZOULE : Je crois que nous sommes habitués à ce couplet. L'opposition excelle dans ce domaine, de même qu'elle excelle dans la procédure, mais il faut être clair.

Nous avons pris la décision d'exercer ici la responsabilité dans le cadre d'une large délégation.

Évidemment ça change ! Ça surprend ceux qui ont vécu dix-huit ans dans un contexte complètement différent. Mais je crois que c'est une bonne façon de gérer, de faire en sorte que tous les pouvoirs ne soient pas concentrés en un seul homme qui décide de tout dans n'importe quelle condition.

Monsieur Proriol, lorsque nous avons désigné le nombre de Vice-Présidents, vous avez cru bon de faire une plaisanterie sur la pluie et quand nous sommes sortis, je vous ai demandé de me citer quels étaient les six Vice-Présidents sortants, vous n'avez pas été capable de me les citer, parce qu'ils ne servaient à rien !

Brouhaha dans la salle.

Je crois que c'est une autre démarche que nous engageons avec les élus, et vous en êtes, si vous le voulez. De temps en temps, vous y participez, c'est bien. Là vous êtes dans une autre démarche et je le regrette. Nous faisons cette démarche aussi avec les Auvergnats durant les Assises territoriales.

Je crois qu'au bout du compte c'est ainsi que la démocratie vivra le mieux. Toute autre attitude dont celle que vous nous proposez aujourd'hui, s'appelle de la démagogie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol, je vous en prie.

M. PRORIOL : Juste un mot, Monsieur le Président. Je rappellerai simplement à Monsieur Mizoule que les six Vice-Présidents avaient tous une délégation. Je ne peux pas laisser dire des contrevérités et le Président Giscard d'Estaing donnait des délégations régulièrement à ses six Vice-Présidents. À six, nous faisons le travail de treize !

M. LE PRÉSIDENT : Nous verrons cela dans la durée. La délibération est mise aux voix.

Le rapport complémentaire concernant la prise en charge des frais d'hébergement des Vice-Présidents demeurant hors du Puy-de-Dôme est adopté : vote pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert ; vote contre du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé avec les Rapports du Président, il reste à examiner les motions, vœux et amendements présentés au titre des articles 36, 37, 38, 39 et 40 du règlement intérieur.

Nous avons d'abord une motion présentée par Madame Anna Auboïs. Je lui demande d'en faire la synthèse rapide.

MOTION – PROPOSITION – VŒUX

MOTION

de soutien à la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2012 : « Paris 2012 »
déposée et présentée par Madame Anna Auboïs

Mme AUBOIS : Comme il nous a été demandé par le Président et le Comité directeur du CROS, nous avons souhaité présenter une motion sur le soutien à « Paris 2012 », comme cela a été fait d'ailleurs au Conseil municipal de Clermont-Ferrand et au Conseil communautaire de Clermont Communauté.

Par ailleurs, cette demande de soutien avait été formulée aussi à l'ARF par la Vice-Présidente chargée des sports au Conseil régional d'Île de France, pour que le dossier s'étoffe encore plus, même si vous le savez, le dossier de la candidature de Paris a été emmené dès jeudi en Suisse – car tous les dossiers devaient être déposés aujourd'hui, date butoir.

Le CIO, le Comité International Olympique, viendra en visite, à partir de février, sur les lieux qui ont candidaté et il est important qu'il y ait un mouvement national derrière la candidature de « Paris 2012 ». C'est pourquoi, je vous propose cette motion de soutien, et d'ailleurs dans le dernier paragraphe vous pouvez lire que nous assurons le Comité d'organisation de « Paris 2012 » de notre participation à toute manifestation de soutien. Et je peux déjà vous dire que le 28 novembre, une première conférence de presse commune entre le CROS, l'UNSS, soit 800 lycéens concourant pour « Paris 2012 », et le Conseil régional aura lieu.

Par ailleurs, à l'occasion des Jeux européens du sport d'entreprise, est actuellement en discussion une soirée dédiée à « Paris 2012 » où seraient présents le Ministre des Sports, Monsieur Lamour, ainsi que Monsieur Sérandour, Président du CNOSF, s'il est réélu en mars.

Nous avons déjà quelques manifestations de soutien prévues en Auvergne pour soutenir la candidature de « Paris 2012 ».

C'est d'ailleurs absolument très important, qu'à l'occasion des Jeux européens du sport d'entreprise, nous puissions présenter en plus cette manifestation de soutien comme une manifestation de soutien européen. Il y aura d'ailleurs certainement des représentants du Comité d'organisation d'Athènes 2004.

M. LE PRÉSIDENT : Je pense que pour cette motion, nous pouvons faire l'unanimité.

Pas d'objection ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, nous avons deux voeux et une proposition.

Nous examinons tout d'abord la proposition de Monsieur Alain Mercier sur le développement des services de remplacement en agriculture.

PROPOSITION

sur le développement des services de remplacement en agriculture
déposée par Monsieur Alain Mercier
au nom du groupe de l'Union Pour l'Auvergne
présentée par Monsieur Alain Mercier

M. MERCIER : Monsieur le Président, vous connaissez le problème que rencontre actuellement le monde agricole au niveau des conditions de travail. Aussi, je vous propose que soient prises en compte des mesures au niveau des services de remplacement pour les agriculteurs.

Cette proposition est faite pour inscrire au prochain budget des crédits dans ce cadre-là.

M. MALLOT : Monsieur le Président, au titre de la Première Commission, cette proposition de Monsieur Mercier a effectivement été examinée et je dois dire que, en recopiant en quelque sorte les propositions des Chambres d'Agriculture : la Chambre régionale et les quatre Chambres départementales, Monsieur Mercier s'essaie au coup politique de petite taille ! C'est un peu facile.

Il a le droit de faire des propositions et il en aura l'occasion d'ailleurs puisque nous aurons devant nous le débat d'orientations budgétaires et le débat sur le budget 2005. D'ailleurs, je précise, car je l'ai dit ce matin en Première Commission, que nous aurons des réunions de travail pour préparer collectivement, en commission, le budget 2005, ce qui ne se faisait pas auparavant.

Nous aurons donc le plaisir d'écouter les propositions de Monsieur Mercier.

Sur le cas considéré, c'est assez plaisant, parce que j'ai reçu moi-même des services de remplacement, il y a à peu près deux mois, et que les propositions qui figurent là-dedans ont été formulées à ma demande.

Qu'elles soient reprises par Monsieur Mercier, après tout, est plutôt de bonne augure !

Nous aurons donc l'occasion d'en reparler, cette proposition a été examinée par la commission et les membres de la commission ont considéré qu'il ne s'agissait pas d'une proposition ou d'un voeu mais bel et bien d'une anticipation sur le débat budgétaire qui est devant nous. Considérant que Monsieur Mercier aurait tout loisir de faire des propositions dans le débat budgétaire et le moment venu par le biais d'amendements au budget 2005 – si par hasard il n'y avait pas de propositions dans ce sens, ce qui serait surprenant puisque j'entends bien reprendre ce que j'ai moi-même suggéré –, les

membres de la commission ont donc considéré qu'il n'était pas opportun de voter cette proposition et se sont donc majoritairement exprimés contre.

J'ajouterai simplement une phrase : vous avez observé comme moi qu'il y a à peine huit mois Monsieur Mercier était Vice-Président chargé de l'agriculture, que n'a-t-il mis en oeuvre les propositions qu'il essaie de relayer aujourd'hui ?

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Mallot. Un orateur pour, un orateur contre.

Monsieur Mercier, vous avez présenté votre vœu. Aussi, nous donnerons la parole à Madame Montfort qui sera l'orateur pour.

Mme MONTFORT : Merci, Monsieur le Président, effectivement la majorité régionale s'est exprimée contre, mais nous avons voté sur un texte qui a été modifié, sur une proposition d'amendements de Monsieur Mallot, dans la fin du texte, la proposition était : « le Conseil régional d'Auvergne propose de présenter... » et la deuxième proposition d'amendement supprimait le dernier paragraphe.

C'est donc sur la proposition d'amendements de Monsieur Mallot que nous avons voté et malgré cette proposition, la majorité régionale s'est exprimée contre et l'opposition pour.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie de cette explication de vote. La messe est dite, nous procédons donc au vote.

Monsieur Bacquet, j'ai dit un orateur pour et un orateur contre. Si on commence à intervenir à 4 ou 5 sur ce type de documents, de vœux, on ne s'en sortira jamais.

La proposition est rejetée : vote contre des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert ; vote pour du groupe de l'Union Pour l'Auvergne.

VŒUX

VŒU N° 1

sur la création d'un TGV Auvergne
déposé par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne
présenté par Monsieur Jean Proriol

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons étudier les deux vœux déposés par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne. Le premier concerne la création d'un TGV Auvergne. Qui le défend ?

Monsieur Proriol, votre minorité s'endort !

M. PRORIOL : Effectivement sous vos louanges, elle arriverait peut-être à s'endormir, mais nous allons la réveiller, s'il le fallait.

Monsieur le Président, nous avons pensé qu'en matière de TGV, nous n'avons pas réussi jusqu'à présent.

Chaque fois l'État et surtout la SNCF nous ont dit, dans ce domaine, les ouvertures de ligne TGV seront très, très rares tant que nous n'aurons pas financé la ligne Paris-Strasbourg même avec l'aide des Allemands.

Nous pensons donc que la solution pour l'Auvergne et pour Clermont-Ferrand en particulier, c'est de se rabattre sur Montchanin, sur une ligne qui est importante, qui est bien desservie et qui pourrait avoir un embranchement Montchanin/Clermont-Ferrand. Voilà la proposition que nous avons faite, nous prenons date dans ce domaine et j'imagine que la commission, dont nous allons entendre le Président Chapaveire sur ce sujet – non, ce n'est plus Monsieur Chapaveire, c'est dommage, excusez-moi – s'est ralliée à ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT : Qui demande la parole ? Monsieur Magner.

M. MAGNER : Je vous remercie, Monsieur Proriol, de supposer qui va répondre, mais pour l'instant j'ai la responsabilité du secteur des transports et je me permets d'intervenir.

Si je doutais de la parole de Monsieur Proriol et de sa sincérité, je trouverai ce vœu un peu cynique dans le climat actuel et dans le contexte auvergnat concernant le désenclavement ferroviaire dont on entend d'ailleurs beaucoup parler dans les différentes réunions des Assises territoriales.

Je voudrais simplement rappeler qu'en 2004, dans le cadre du Contrat de plan État/Région, l'État devait nous apporter 10 millions d'euros sur la liaison Clermont/Paris. Après nous avoir annoncé 6 millions, puis 3, il nous a annoncé que cette année 2004, il n'y aurait pas de crédits dans le cadre du désenclavement de notre capitale régionale en direction de Paris.

D'ailleurs, ce non-respect de l'engagement de l'État est stigmatisé par le CESR que nous évoquions, tout à l'heure, dans son rapport sur la décision modificative n° 3 qui précise que l'État ne tient pas ses engagements.

Alors, les conséquences pour nous dans le retard qui est ainsi apporté aux études et à la modernisation de la ligne ne sont pas minces.

Ce sont des retards conséquents de travaux sur des suppressions de passages à niveau : 10 étaient prévus d'ici 2006, 4 auraient pu voir leurs travaux commencés en 2004, ce qui ne sera pas le cas et vous savez tous comme moi – d'ailleurs le Président du Conseil général de l'Allier le rappelait l'autre jour –, qu'il y a dans ces secteurs et notamment dans l'Allier des passages à niveau très dangereux comme celui de Chazeuil qui a provoqué encore récemment un accident et qu'il faudrait traiter très rapidement. Ce ne sera pas possible.

Concernant le vœu que nous propose la minorité actuelle, je précise que ce n'est pas la SNCF qui s'oppose, au contraire.

Nous avons rencontré récemment le Directeur régional qui est très favorable et très pressé à ce que l'amélioration de la ligne se fasse entre Clermont et Paris pour le remplissage de ses trains et le fonctionnement du TEOZ.

Mais c'est bien le Gouvernement de Monsieur Raffarin qui, actuellement, se désengage complètement et n'apporte pas les crédits signés. Ce n'est pas seulement d'ailleurs sur Clermont-Ferrand/Paris, c'est vrai aussi sur Clermont-Ferrand/Béziers, puisque souvenez-vous dans le cadre du Contrat de plan, l'électrification de Clermont à Issoire était prévue et pré-financée, non seulement par la Région et l'État, mais aussi par des crédits européens et des crédits venant du Conseil général du Puy-de-Dôme qui sont maintenant perdus.

Nous avons donc perdu cette modernisation de la ligne Clermont-Ferrand/Béziers. Nous sommes aussi en train de perdre le fonctionnement des grandes lignes entre Lyon et Bordeaux et entre Lyon et Nantes qui aura des conséquences non négligeables. Vous allez en avoir un premier exemple dans le cadre de notre Commission permanente, car il faut que nous mettions des moyens supplémentaires en TER pour compenser les désengagements de l'État qui ne donnent pas à la SNCF les moyens de fonctionner sur ses lignes d'aménagement du territoire que sont les grandes lignes Corail.

Dois-je citer le transport ferroviaire de fret qui aujourd'hui n'est pas financé comme il le faudrait, ce qui fait qu'un certain nombre de liaisons sont en train de disparaître : celle de Saint-Éloy-les-Mines sur laquelle nous nous sommes beaucoup mobilisés, il y a quelques temps ? C'est maintenant l'usine des eaux du Mont-Dore qui est en première ligne et d'autres dans notre région à qui se posent beaucoup de problèmes. L'État actuellement refuse de nous entendre.

Donc, il ne faudrait pas que ce vœu qui parle d'un hypothétique TGV entre Clermont-Ferrand et Paris compromette les chances réelles et nécessaires de modernisation de la ligne entre Clermont-Ferrand et Paris pour que les trains fonctionnent au moins dans ce laps de temps de trois heures qui, psychologiquement, est important pour la clientèle.

Je crois aussi que nous ne pouvons pas argoter contre un tel vœu puisque nous sommes tous, chers collègues, pour la mise en place d'un TGV entre Clermont-Ferrand et Paris. Donc, moi je vous propose un amendement à ce vœu, je l'ai évoqué ce matin en commission, un amendement qui demanderait d'abord que l'État rattrape en 2005 l'attribution des 10 millions d'euros qu'il nous a enlevés et qu'il finance en 2005 ce qu'il n'a pas financé en 2004.

Je demande aussi qu'on propose au Conseil Économique et Social Régional de faire une étude sur la faisabilité de cette liaison TGV par Montchanin pour savoir si réellement c'est possible.

Voilà donc les deux aménagements que je souhaite à ce vœu pour pouvoir le voter.

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'aller plus loin, je vous informe que le Président du Conseil régional a saisi sur ce dossier, il y a deux mois à peu près, le Conseil Économique

et Social Régional pour lui demander son avis sur l'éventuelle liaison par Montchanin. C'est un point d'information.

Je note qu'il y a un amendement de Monsieur Magner. Il faudra nous préciser à quel endroit se situe votre amendement dans le texte. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Monsieur Pommarel avait demandé la parole et vous nous donnerez votre réponse à la suite, Monsieur Magner.

M. POMMAREL : Pour notre part, malgré tout l'intérêt que nous portons au désenclavement ferroviaire de l'Auvergne, nous ne pourrions pas voter ce vœu en l'état.

Nous pensons que ce vœu est une belle déclaration d'intention, mais qu'il n'a aucune chance de pouvoir se traduire par quelque chose de concret, d'abord pour des raisons physiques : la ligne ferroviaire actuelle entre Paris et Lyon connaît une saturation entre Paris et Montchanin. Rajouter les relations à destination du Massif Central induirait une saturation supplémentaire et impliquerait la réalisation d'une troisième voie sur ce secteur. C'est un projet très lourd et qui n'est pas programmé à l'heure actuelle. Quand on entend parler de l'échéance de 2014, on est dans le rêve absolu !

Je rappellerai qu'en ce qui concerne nos voisins limousins, l'État vient de leur refuser le TGV pendulaire, mettant fin à leurs espoirs de se voir désenclavés sur le plan ferroviaire.

Je dirai aussi que l'annonce qui a été faite en période préélectorale, d'un barreau à grande vitesse entre Limoges et Poitiers, est là aussi une chimère. Cela ne repose sur aucun engagement précis de la part de l'État, ni même aucune étude sérieuse.

Il me paraît donc hasardeux de mettre en parallèle le raccordement de Clermont-Ferrand à Montchanin et ce très hypothétique barreau Limoges-Poitiers.

Enfin troisièmement, je dirai que les études qui avaient été conduites sur l'itinéraire Paris/Clermont-Ferrand par la ligne classique avaient permis d'élaborer trois scénarii.

Le plus ambitieux permettait de relier Clermont-Ferrand à Paris en 2 heures 30. Il supposait la réalisation de 2 « shunts » de quelques dizaines de kilomètres : l'un entre Gannat et la Ferté Hauterive au sud de Moulins et l'autre évitant Saincaize au sud de Nevers. Il s'agissait d'un investissement bien moindre et pourtant même cet investissement beaucoup plus raisonnable n'avait pas été retenu à l'époque !

Il ne me paraît pas du tout raisonnable de faire une proposition de ce type car il s'agirait de construire 150 kilomètres de voies ferrées dans un terrain qui n'est pas facile, donc pour un coût considérable et à l'heure actuelle, ça n'est pas du tout d'actualité.

Il y a, avant nous, des projets qui sont jugés bien plus prioritaires, que ce soit à destination du sud-ouest, au sud de Tours en direction de Bordeaux ou à destination de la Bretagne, également le TGV Rhin-Rhône.

Donc, on voit que l'Auvergne, avec 1.300.000 habitants, pèse bien peu sur le plan démographique et sur le plan des potentialités commerciales afin d'amortir un tel investissement.

Par contre, je suis tout à fait d'accord pour soutenir la proposition de Monsieur Magner d'interpeller fortement l'État afin qu'il maintienne ses engagements du Contrat de plan pour l'accélération des relations par la voie classique.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Monsieur le Président, parler du TGV aux Auvergnats, c'est comme demander à un malade s'il veut la santé. Il n'y a pas un Auvergnat qui s'opposera à ce qu'on plante le TGV dans notre région.

Mais je crois qu'il faut faire la différence entre ce qui est voeu pieux dans une Assemblée régionale et ce que l'on soutient sans vergogne et sans hésitation à l'Assemblée nationale, à savoir la politique de désinvestissement de l'État en matière ferroviaire, et en particulier de non-aménagement du territoire – voire même au contraire en favorisant les zones les plus peuplées, celles qui ont le meilleur développement économique au détriment des zones en prise aux difficultés, pour accentuer à moyen terme l'aggravation de la fracture territoriale.

Alors, on ne peut qu'être favorable à la mise en place d'un TGV ! On ne peut qu'être favorable à cela, à condition qu'on aille jusqu'au bout. Il se trouve que dans la circonscription où je suis élu, le Maire du chef-lieu d'arrondissement écrivait dans le journal « la Montagne » des propos incendiaires sur la politique gouvernementale, et en particulier sur l'abandon – parce que c'est un abandon – de la ligne Clermont/Béziers, de façon véhémement, comme jamais je n'aurais osé le faire, et pourtant je n'ai pas la réputation d'être quelqu'un qui se gêne.

Et bien écoutez, moi je ne peux pas accepter que l'on puisse entretenir une telle ambiguïté ! Ce n'est pas possible parce qu'il y a une différence fondamentale entre l'effet d'annonce et la réalité de ce que l'on met en place.

Nous avons inauguré le TEOZ en grande pompe et nous avons, c'est vrai, le seul train en France qui, quand il chauffe n'éclaire pas et quand il éclaire, ne chauffe pas !

C'est une particularité. Je souhaite que le TEOZ soit rapidement remplacé et si possible par un TGV.

Mais par contre, avant de se faire le défenseur d'un voeu de ce type, il faudrait avoir le courage de dénoncer la politique qui est mise en place par le Gouvernement pour assassiner la SNCF dans sa volonté éventuelle – car je me demande si elle a cette volonté – d'aménager le territoire et de favoriser des régions aussi difficiles que les nôtres.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mairal.

M. MAIRAL : Monsieur le Président, par-delà le voeu, par-delà les différences d'appréciation que nous pouvons avoir par rapport à celui-ci, je crois que nous pouvons être d'accord sur une chose : ce qui n'est pas tolérable aujourd'hui

c'est que Clermont-Ferrand – et c'est vrai aussi pour Limoges, nos deux capitales régionales – soient à des distances en temps aussi importantes de Paris. On met actuellement trois heures de Paris pour aller à Marseille et on met plus de trois heures et demi de Clermont-Ferrand à Paris. Je crois que là-dessus nous pouvons être d'accord.

Après, nous pouvons faire des déclarations d'intention, voter des vœux...

Je serais personnellement favorable sur cette question du désenclavement, de la lutte contre les inégalités territoriales, à ce qu'il y ait une grande bataille avec nos concitoyens. Je sais ce qui s'est passé dans la Région Champagne-Ardenne : elle a mené une bataille forte pour le respect des engagements de l'État sur la ligne Paris/Troyes, etc. et suite à une mobilisation très forte des usagers, des cheminots, des élus par-delà les sensibilités politiques, le Gouvernement vient de reculer sur cette ligne.

Moi, je souhaiterais vraiment, qu'au-delà de cette enceinte – parce que nous pouvons toujours faire des déclarations d'intention – nous ayons cet objectif de mobilisation de nos concitoyens, des élus, une mobilisation très forte pour faire en sorte que l'État, parce que c'est sa responsabilité en termes de solidarités nationale et territoriale, prenne enfin en compte nos territoires, que nous ne soyons pas les « mal-aimés » de l'État national, et que nos concitoyens puissent avoir des liaisons rapides sur la capitale, voire sur d'autres secteurs. Parce que demain nous allons avoir un référendum sur la Constitution européenne, et quelle que soit notre opinion sur cette constitution, il n'empêche qu'il y a un grand souci d'ouverture et que les territoires qui n'auront pas les moyens de se déplacer rapidement sont des territoires qui vont décliner, qui vont déperir.

C'est une bataille par-delà nos sensibilités. Nous devons nous mobiliser, et pas simplement à travers des motions, pour que nous ne soyons pas les oubliés du désenclavement, de l'aménagement du territoire.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX : Je voudrais faire deux observations formelles.

Vous avez dit tout à l'heure : une intervention, une seule réponse. J'observe que sur ce thème vous avez laissé la parole... Je ne suis pas contre, c'est tout à fait démocratique, je crois que toutes les sensibilités se sont exprimées ainsi.

La deuxième, si je peux admettre que l'État dans certains cas est défaillant, j'observe, et vous me permettrez quand même de le dire – je renverrai à Monsieur Bacquet, l'observation que Monsieur Mallot a faite tout à l'heure à notre collègue Mercier – que l'État est aussi représenté par une majorité. Il l'a été par une autre, il n'y a pas si longtemps et pendant des périodes relativement longues, et que n'a-t-il fait à ce moment-là ?

Échanges hors micros.

Monsieur Bacquet, ne prenez pas les gens pour des imbéciles, je vous ai laissé parler et vous êtes incorrect, vous coupez souvent la parole aux autres.

Laissez-moi terminer et permettez-moi de vous dire, Monsieur Bacquet, que dans cette affaire, lorsque le Parti Socialiste dirigeait ce pays, il ne s'est pas particulièrement montrer vaillant dans les engagements et les investissements ferroviaires.

Je serais assez d'accord pour dire avec Monsieur Mairal que c'est un choix de société et je pense en effet que les ressources étant limitées, à certains moments il faut avoir le courage de faire certains choix.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriot.

M. PRORIOL : Monsieur le Président, d'abord quelques remarques sur quelques interventions.

Je suis surpris que le plus fin connaisseur des itinéraires et des horaires SNCF, je cite le Docteur Pommarel, ne se rallie pas à ce voeu.

Nous sommes un certain nombre à lui reconnaître de grandes qualités dans ce domaine, il est imbattable, tout itinéraire confondu.

Nous assistons à une contradiction interne que nous lui laissons gérer.

En ce qui concerne le TÉOZ, j'y suis monté une fois, ça n'est pas pire qu'avant, c'est même un peu mieux...

Nous avons tous été invités, à Vulcania – je ne sais pas si vous y êtes allés – pour célébrer le un millionième voyageur, ce qui ne s'était pas produit sur la ligne Clermont-Ferrand/Paris depuis quelques années.

Disons bien du mal du TÉOZ, en attendant nos compatriotes l'utilisent parce qu'il n'y a pas le choix !

Rires dans l'assistance.

Madame Mercier-Rayet, le problème est que ça marche. C'est vrai qu'au départ le TÉOZ a eu quelques « essoufflements », quelques soubresauts qui n'ont pas facilité la montée des voyageurs, mais il semble que maintenant TÉOZ soit parti dans d'autres directions.

Pourquoi avons-nous fait ce voeu ?

Nous le disons dans le premier paragraphe du rapport : nous sommes allés aux Assises, vous ne nous l'avez pas reproché, tout à l'heure, Monsieur le Président, mais un peu quand même... Nous avons écouté ce qui se disait puisque vous nous aviez demandé d'écouter. Pas de parler mais d'écouter ! Sauf quand on nous interpellait et que ça n'était pas prévu...

Nous avons écouté les messages : sur 77 messages, 12 concernaient le TGV. Nous avons donc fait écho à cela et nous avons bâti notre voeu là-dessus. Nous ne pouvons pas rester insensibles à une certaine demande.

Par ailleurs, nous savons bien, ainsi que ceux qui connaissent cette question sur la ligne Paris/Clermont-Ferrand, que nous aurons dans le meilleur des cas un gain de temps qui fera passer le trajet en dessous de trois heures, mais nous n'aurons pas les 2 heures 15 que nous permettrait un TGV par Vichy – Monsieur le Maire de Vichy – et Montchanin/Clermont-Ferrand. C'est pour cela que nous essayons de prendre rang.

Mais je reconnais que la difficulté est grande, ce n'est pas un voeu pieux, ce n'est pas un voeu démagogique, c'est un voeu qui peut essayer de se placer en disant : « nous savons que Paris/Clermont-Ferrand, c'est limité de toute façon et qu'un jour il faudra peut-être bien se rabattre sur autre chose ».

Je souhaite comme l'a dit Monsieur Mairal, qu'effectivement notre région ne soit pas victime d'inégalités. Je ne sais pas si nous étions les « mal-aimés », mais nous n'avons pas toujours été au pouvoir ces vingt dernières années.

M. LE PRÉSIDENT : En Auvergne, pendant dix-huit ans en tout cas !

Mes chers collègues, par-delà les anathèmes que nous pouvons nous adresser, retenons une seule chose : c'est un problème majeur que nous devons solutionner dans le rassemblement, dans l'unité, donc pour cela il faut être rationnel.

Je crois que le Président Pierre-Joël Bonté a adopté la bonne méthode : il a commencé à demander, je le répète, il y a deux mois, l'avis du CESR, sur la liaison de Montchanin parce que nous ne pouvons pas nous contenter de proclamer « y a qu'à, faut que », car si c'est aussi simple, on se demande pourquoi nous ne l'avons pas fait avant.

En réalité, c'est beaucoup plus compliqué que cela et ce que nous souhaitons, c'est agir efficacement et rationnellement.

Nous ne devrions plus tarder à avoir l'avis du CESR à ce sujet.

Dans l'immédiat, Monsieur Magner, avec l'esprit de responsabilité qui le caractérise, nous demande de renvoyer à César – c'est-à-dire à l'État – sa première responsabilité, ce qui ne résout pas le problème de fond, mais qui permet déjà d'avancer.

Il y avait 10 millions d'euros, au titre de l'année 2004, prévue sur la ligne de chemin de fer Clermont-Ferrand/Paris. Nous ne les avons pas. Nous demandons à l'État de faire le nécessaire pour les restituer et je prends l'engagement au nom du Président, puisque nous en avons souvent parlé, au nom de l'exécutif, que dès que nous aurons l'avis du CESR, nous reprendrons langue ensemble sur ce dossier en évitant, encore une fois, de se jeter à la figure le passé. Le passé est le passé et cela ne résout rien.

Le vrai problème, nous le savons tous, c'est qu'aujourd'hui il n'y a plus, et chacun a sa part de responsabilité plus ou moins marquée, de vraie politique d'aménagement du territoire dans ce pays. C'est ça la réalité et avec nos petits 1.330.000 habitants, nous ne pesons pas beaucoup. Donc, nous n'arriverons à surmonter cette difficulté que par un projet très très fort. C'est celui auquel nous travaillons par l'intermédiaire de l'approche Massif Central. Là encore il faut que nous nous serrions les coudes.

Monsieur Magner, si vous voulez bien nous présenter votre amendement.

M. MAGNER : En ce qui concerne le CESR, j'étais vendredi matin à l'élection du Président et j'ai pu lui passer la commande orale. Il est d'accord pour faire travailler son Assemblée sur cette question du TGV par Montchanin à destination de Paris.

Pour ce qui concerne TÉOZ, j'étais présent à la manifestation de mercredi ou jeudi dernier à Vulcania.

Effectivement, TÉOZ, pourquoi pas ? Même avec tous les inconvénients et les imperfections, mais TÉOZ à 200 km/h sur les tronçons sur lesquels il peut rouler à 200 km/h !

Or, actuellement c'est hors de question pour des questions d'aménagement et de modernisation de la ligne.

Ce que je propose pour que ce vœu puisse être voté par toute l'Assemblée, parce que c'est le but, c'est d'abord de supprimer le deuxième alinéa parce que je ne pense pas qu'il y ait de volonté de la SNCF de s'opposer à la création du TGV. Elle a simplement sur l'aspect technique des problèmes qui montrent que le fuseau de Montchanin à Paris devrait être complété par une ligne supplémentaire avec des investissements lourds.

En conséquence, ce paragraphe ne peut pas figurer dans un vœu positif.

Et je propose d'ajouter à la fin, à la suite de ce qui a été écrit et qui est tout à fait exact, et que nous souhaitons aussi :

« Par ailleurs, le Conseil régional demande que les crédits de 10 millions d'euros que l'État s'était engagé à apporter en 2004 dans le cadre du volet ferroviaire du Contrat de plan État-Région soient rattrapés et viennent abonder les crédits 2005 pour la modernisation de la ligne Clermont-Ferrand/Paris ».

Je pense que cette proposition peut être consensuelle.

M. LE PRÉSIDENT : J'interroge l'Assemblée sur l'amendement proposé par Monsieur Magner. J'ai entendu des approbations sur les bancs du groupe de l'Union Pour l'Auvergne. Tout le monde est d'accord ?

Et bien, vous aurez réussi le consensus et nous partons aujourd'hui, grâce à Monsieur Magner, sur d'autres bases.

Le vœu amendé et présenté par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne sur la création d'un TGV Auvergne est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Entre Monsieur Aulagnier et Monsieur Magner, nous finirons par croire que les terminaisons en « gner » sont tout à fait porteuses de rassemblement.

Nous voici arrivés au loup qui est présenté par Monsieur Mercier : « la réapparition du loup en Auvergne ».

Mes chers collègues, nous avons déjà 45 minutes de retard, alors je vous demande de faire synthétique, surtout que le loup c'est important, mais ça n'est pas stratégique pour l'Auvergne, en tout cas pas au point où nous en sommes.

Monsieur Mercier.

VŒU N° 2

concernant la réapparition du loup en Auvergne
déposé par le groupe de l'Union Pour l'Auvergne
présenté par Monsieur Alain Mercier

M. MERCIER : Monsieur le Président, si le loup n'est pas stratégique pour l'Auvergne, les problèmes liés à la réapparition du loup en région Auvergne qui est prédit par les spécialistes dans une dizaine d'années, est un problème qui inquiète beaucoup la filière ovine.

Comme vous le savez, la filière ovine a encore la chance d'être très présente en région Auvergne. C'est une filière, contrairement à d'autres régions, qui s'est développée et donc, l'effectif au niveau de l'élevage ovin a progressé.

C'est un élevage extensif qui utilise de nombreuses surfaces d'altitude et qui entretient celles-ci, ce qui est très important dans le cadre de l'aménagement du territoire sur notre région.

Afin de sensibiliser notre Assemblée sur cette question, je souhaite que nous prenions toutes les dispositions et que nous réfléchissions aux moyens de s'opposer à la réapparition du loup.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mallot, pouvez-vous nous donner l'avis de la commission ?

M. MALLOT : Monsieur Mercier attire votre attention sur ce qu'il appelle la réapparition du loup en Auvergne et nous avons d'ailleurs bénéficié de la grande expertise du seul parlementaire présent dans la commission, Monsieur Proriot, qui a une connaissance détaillée du rapport de la commission parlementaire qui est évoquée dans ce projet de vœu.

Il nous a d'ailleurs permis de distinguer « activité d'élevage » et « pastoralisme » qui est une distinction très importante en la matière.

Dans ma grande bienveillance bien connue, j'ai essayé de trouver la rédaction qui aurait permis à la commission de se rassembler, mais mon nom ne se termine pas en "gner"... Et j'ai simplement, avec d'autres dans la commission, craint la lecture qui aurait pu être faite de l'avant-dernier paragraphe : « Aussi, le Conseil régional d'Auvergne, conscient de ces dangers, s'oppose à toute réapparition du loup dans le Massif Central ».

S'opposer à la réapparition du loup, cela m'a paru une formulation qui aurait pu prêter à des interprétations curieuses, bizarres, étranges, diverses et variées...

J'avais donc suggéré que nous nous contentions de nous en inquiéter et d'appeler l'attention sur ce sujet en demandant que le Gouvernement prenne en compte les conclusions que nous ne connaissons pas de façon détaillée du rapport de la commission d'enquête parlementaire.

Monsieur Mercier, qui ne manque pas de persévérance, a souhaité maintenir son vœu en l'état et notamment, a demandé à ce que soit maintenue la formule : « le Conseil régional... s'oppose à toute réapparition du loup dans le Massif Central ».

Ayant mis cette formulation aux voix, elle a obtenu plus de voix contre que de voix pour.

Le vœu a donc, dans cette formulation, été rejeté ce qui n'enlève rien au fait que nous sommes conscients – et je me tourne vers les professionnels du monde agricole qui sont dans cette salle – des grandes difficultés de ce dossier et que le retour du loup soulève des difficultés, des émotions qu'il faudra gérer.

De là à voter un vœu pour s'opposer à la réapparition du loup, il y a un pas que nous n'avons pas souhaité franchir.

M. LE PRÉSIDENT : Nous écouterons un orateur par groupe si vous le voulez bien. Monsieur Dubourgnoix et Monsieur Mairal demandent la parole. Un des deux ? Monsieur Dubourgnoix, puis Monsieur Gueydon et Monsieur Proriot.

M. DUBOURGNOUX : Nous en avons discuté longuement ce matin en commission. Il est vrai que s'opposer à la réapparition du loup – le terme est important – c'est un petit peu comme si nous manifestions aujourd'hui la volonté d'empêcher de pousser les pissenlits dans nos belles prairies auvergnates au printemps.

Il y a une forme de démagogie qui est réelle. J'exagère et j'amplifie volontiers un peu pour imager mon propos.

Ensuite, il faut faire attention à une tendance naturelle au retour du loup et contre laquelle ce n'est pas avec des décrets ou des vœux pieux que nous allons manifester la plus grande efficacité.

Enfin, deux choses importantes qu'il faut avoir à l'esprit, c'est qu'il semble que des pays frontaliers, qui sont confrontés au même type d'élevage, dans des conditions géographiques quasi identiques, ne sont pas confrontés à ce type de problème. Il y a une tendance aujourd'hui à amplifier les dégâts mis sur le compte de la présence du loup et qui ne sont pas du seul fait du loup, loin de là.

N'oublions pas, quand même, que l'encadrement dans l'élevage pastoral, dans le pastoralisme est nettement insuffisant. C'est une des causes essentielles et il faudrait pouvoir investir en bergers et en encadrements pour que nous soyons mieux à même de discerner les problèmes et surtout de combattre les méfaits du loup.

L'autre point qui me paraît également important, c'est qu'aujourd'hui toutes les statistiques disent bien que les dégâts causés par les chiens errants sont démultipliés par

rapport aux dégâts causés par le loup. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de dégâts causés par le loup, mais il faut raison garder et ne pas sombrer dans une forme de démagogie qui pourrait nous conduire à voter des choses qui sont hors du sens et tout simplement hors du bon sens.

M. LE PRÉSIDENT : Le déclin de l'Auvergne me paraît plus préoccupant que l'arrivée imminente du loup... Monsieur Gueydon.

M. GUEYDON : Notre commission a examiné également ce vœu et elle s'est prononcée bien sûr contre ce vœu par cinq voix contre deux.

Il faut bien situer l'enjeu et le problème, ce vœu participe d'une véritable opération médiatique actuellement menée en France.

Quand on regarde les autres pays européens, notamment l'Italie avec 500 loups et l'Espagne avec 2.000 loups où il y a également de l'élevage ovin, on remarque que les deux cohabitent très bien.

En Auvergne, l'impact du loup est limité et je crois qu'il faut essayer d'inventer d'autres logiques qui marient à la fois l'élevage et la présence d'espèces comme le loup. Cela relève de la biodiversité.

Nous sommes de plus en plus dans une logique économique qui au lieu de chercher d'autres réponses en fait évacue le problème et le nie. On anéantit, on détruit, on limite ainsi toute biodiversité.

Cela dépasse très largement le problème du loup, c'est pour cela que je pense qu'il faut au contraire ne pas minimiser aujourd'hui le problème du pastoralisme et du loup pour inventer et trouver d'autres réponses plutôt que de détruire et d'exclure.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous interroge, Monsieur Proriot, parce que je souhaiterais un seul orateur : Monsieur Bonnefille ou vous-même. Je vous demande de faire un choix. Monsieur Bonnefille.

M. BONNEFILLE : Monsieur le Président, je pense qu'il faut être prudent parce que nous ne pouvons pas être contre tout et nous en sommes conscients. Mais, aujourd'hui il y a quand même des dégâts qui sont importants dans certaines régions de France, notamment dans les montagnes, par rapport à l'élevage du mouton.

Il faut que les éleveurs puissent élever leur production, et notamment par rapport à l'aménagement du territoire et à l'entretien de ces grandes zones herbagères.

Je vais prendre un exemple : tout à l'heure mon collègue parlait des chiens. Dans la Montagne bourbonnaise, nous avons eu des dégâts depuis de nombreux mois dus à des chiens errants qui ont détruit des troupeaux et nous avons aujourd'hui deux jeunes agriculteurs qui sont à la veille – et Monsieur Mallot est au courant – d'arrêter leur profession d'éleveurs parce que rien n'a été fait par rapport à cette destruction.

C'est un exemple à propos des chiens, mais demain s'il y a un excès par rapport au loup, ça pourra être la même chose.

Il faut que nos jeunes éleveurs puissent vivre.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bacquet et le débat sera clos après son intervention.

M. BACQUET : Monsieur le Président, j'ai plus d'inquiétude sur le devenir de l'agriculture auvergnate, avec la réforme de la PAC, et l'évolution démographique des exploitants, que sur la réapparition du loup et pourquoi pas, puisque nous les avons chassés des Pyrénées, la réapparition des ours !

M. LE PRÉSIDENT : Nous mettons le voeu aux voix. Je vous rappelle que la commission l'a rejeté par cinq voix contre deux.

Le voeu présenté par le Groupe de l'Union pour l'Auvergne concernant la réapparition du loup est rejeté : vote pour du groupe de l'Union Pour l'Auvergne ; vote contre des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert.

Quelques minutes d'interruption, nous reprendrons à 16 heures avec la Commission permanente.

Nous avons terminé notre révision de la décision modificative.

Fin de la séance plénière à 15 heures 55.

*Pour Le Président du Conseil régional d'Auvergne
signé : René Souchon*

Ce document est disponible
au Secrétariat des Assemblées
Conseil régional d'Auvergne
BP 60 – 13/15, avenue de Fontmaure
63402 CHAMALIÈRES CEDEX